

Concertations territoriales Musiques Actuelles en Normandie

Réunion #2 – Rouen agglo à La Traverse, à Cléon

Vendredi 10 novembre 2017 – 9h30 à 12h

Ordre du jour

1. Accueil et introductions
2. Activités de la filière (suites)
3. Droits Culturels
4. Economie, emploi et formation
5. Structuration
6. Suite du processus

Présents

- La traverse, Paul Moulènes
- Le 106, Nathalie Cordier et Jean-Christophe Aplincourt
- 1001 prods records / Festival Le loup vert, Simon Oheix et Marlène Leprevost
- Département de Seine-Maritime, Hélène Bisson
- Le Trianon Transatlantique, Stéphanie L'Huissier
- Le Kalif, Stéphane Maunier
- Les Arts Bourrins, Guillaume Colin

Animation : Marina Parks (RMAN) et Sébastien Cornu (consultant)

Excusés / absents : Les vibrants défricheurs (Anna Ghandri), Le CEM (Bastien Cantillon), Distance tour booking - Gaël Lecoeur, Galaor - Philippe Gibaux, Julien Lenormand (Le 106)

1. Accueil et introductions

En introduction, Sébastien rappelle le cadre, la méthode, le calendrier et les objectifs des concertations MA en Normandie portées par RMAN. Cette seconde réunion sur les 7 bassins de vie doit compléter l'état des lieux sur l'ensemble des activités de la filière, ainsi que sur l'économie et l'emploi (cf. CR réunion 1).

Un « séminaire » régional est prévu le mercredi 29 novembre de 10h à 17h au Kubb à Evreux, où tous les participants sont invités pour partager les constats et définir les axes prioritaires à développer dès 2018. Cette journée de travail entre acteurs se veut participative, au travers d'ateliers thématiques tant sur les activités de la filière, que son économie et sa structuration. Une restitution de la première phase de concertation est prévue le mardi 19 décembre après-midi au Cargö à Caen, en présence de la Région, de l'État et de collectivités.

Marina informe des évolutions et travaux en cours avec la Région :

- **Dispositif d'accompagnement** : après l'incompréhension suscitée par la suppression des dispositifs « Booster » et « Comité d'aide aux groupes », la Région souhaite la création d'un dispositif global d'accompagnement. Un travail s'engage entre RMAN et le FAR pour élaborer une proposition globale, de l'amateur au professionnel (première réunion le 15 novembre) qui doit tenir compte des travaux de concertation (un atelier y sera consacré lors du séminaire le 29 novembre). Une proposition doit être soumise à la Région en janvier 2018, avec pour objectif d'éviter une année blanche pour les artistes (appel à candidatures à lancer en mars pour une sélection en juin 2018). La volonté de RMAN est de pouvoir répondre dans

ce calendrier contraint sans figer les choses (possibilités d'ajustement au fil du temps), en veillant à bien mettre le musicien au centre du dispositif et en s'appuyant sur une évaluation des précédents dispositifs.

Concernant les dispositifs d'accompagnement, les participants soulignent l'intérêt de se servir de leur expérience dans le domaine pour construire le futur.

- **Contrat de filière** : la DRAC est en charge de l'élaboration d'un contrat de filière (2018-2022) associant la Région, le CNV et potentiellement d'autres collectivités (Départements) et partenaires. Il doit intégrer notamment les Conventions CNV-DRAC-Région. Le cadre général sera présenté lors de la plénière régionale du 19 décembre. La DRAC est attentive aux concertations pour l'alimenter et orienter les dispositifs et axes d'intervention.

Concernant les Contrats de filière qui sont élaborés en région, il s'agit d'une nouvelle porte d'entrée pour aborder le développement des MA, qui peut biaiser la lecture que l'on se fait du « secteur » et de ses enjeux. Le CNV s'est investi dans des conventions avec les différentes régions, pour renforcer son action sur son périmètre de compétences (les activités qui génèrent de la taxe sur le spectacle – diffusion, production). L'État semble reprendre la main en intégrant l'intervention du CNV dans un cadre plus englobant que peut être un contrat de filière. Il s'agit alors de veiller à préserver des capacités d'actions régionales notamment sur les domaines où le CNV n'est pas compétent (les pratiques amateurs, l'action culturelle...), soit de bien articuler le contrat de filière aux autres politiques publiques.

En Nouvelle Aquitaine, ils ont su faire un focus sur des domaines particuliers qui ouvraient des perspectives nouvelles de développement (axé sur l'innovation, en complément des politiques culturelles existantes des Départements et de la Région).

2. Les activités de la filière (suite)

Pratiques amateurs, enseignement et transmission

Introduction (cf. Synthèse session #1) : Les pratiques amateurs sont importantes sur l'ensemble du territoire régional, pour une offre d'enseignement et d'accompagnement jugée souvent insuffisante (cursus, ateliers, locaux de répétition...). Les niveaux de pratique sont de plus en plus élevés. Les lieux et les formes se diversifient (en groupe ou individuelle, en studio de répétition, à la maison, ou au conservatoire...). Les pratiques évoluent considérablement avec le web, générant de nouvelles attentes (captation vidéo, clip, réseaux sociaux...) et des tendances consuméristes se renforcent. Les MA restent assez peu présentes dans les Schémas départementaux des enseignements artistiques (SDEA). De nombreuses écoles de musiques intègrent des ateliers de pratiques collectives et des apprentissages individuels. Une offre largement complétée par les cours privés. En termes de valorisation, il existe des tremplins dans les lycées, et de trop rares scènes ouvertes ou diffuseurs associatifs (plateaux amateurs, premières parties...). Des scènes RAP ou électro pourraient être largement développées.

Pour le Département, une évaluation en cours du SDEA confirme le besoin d'une meilleure prise en compte des écoles de musiques, surtout en milieu rural, et le manque de lien avec les pratiques actuelles. Le soutien au développement des MA est à renforcer. A noter que les Schémas évoluent et vont concerner les Enseignements Artistiques et l'Accompagnement des Pratiques en amateur.

Répétition, accompagnement et lien à l'enseignement

Sur la Métropole de Rouen, le développement des studios de répétition a impulsé des dynamiques MA comme en témoigne l'histoire du Kalif :

Création des premiers studios de répétitions en 1996 par des musiciens qui se sont emparés d'un lieu, l'ouverture d'un club ouvert entre 2000 et 2005 et d'une école de musique en 2010. Aujourd'hui, le Kalif compte 1530 adhérents dont 750 musiciens.

Le 106 gère 5 studios depuis 2010 qui accueillent environ 400 groupes (1300 musiciens), et un studio d'enregistrement qui sert d'outil aux accompagnements pensés sous forme de parcours (scène,

enregistrement, projet artistique et développement de carrière...). Il mobilise 5 salariés permanents (3 régisseurs spécialisés – scène, prod, projet – et deux emplois aidés en soutien).

Le Trianon, spécialisé sur la Chanson, gère 2 studios (30 groupe par an / 80 à 100 musiciens) pour la répétition et l'enregistrement (outil pédagogique, maquettage).

Les dispositifs d'accompagnement du Trianon sont stabilisés autour de 3 artistes sélectionnés (répétition, résidences pendant les périodes de vacances scolaires, et programmation en 1ères parties).

La pratique de Métal est importante sur la région (100 groupes ont répondu à un appel à candidature pour un festival).

Enseignement

L'arrivée de nouveaux studios sur le territoire en 2010 (106 avec 5 studios, Répét Show avec 6 studios) amène Kalif à ouvrir une école MA (280 élèves) et une classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés) dans un Collège voisin (suivant un montage périlleux, aujourd'hui stabilisé, sur un quartier en REP+).

La question des parcours de pratiques et des possibilités de poursuite pour les Collégiens issus de la CHAM (2 élèves concernés en 2017) se sont posées et trouve des réponses aujourd'hui avec un partenariat qui se construit avec le Conservatoire. La démarche mériterait d'être étendue et ouverte à un plus grand nombre (une classe CHAM de 25 élèves sur l'ensemble des disciplines théâtre, danse et musique).

Une offre diversifiée d'ateliers est proposée sur le territoire. Le Trianon est en lien avec l'école de musique et organise différents ateliers et stages de pratique (sur différents lieux et avec des partenaires Bunker, Péniche à Elbeuf, Nautylus – prestataires sur l'accompagnement...) qui sont valorisés sur scène en fin d'année (restitutions en juin).

Le Conservatoire de Rouen a un département Jazz, et le Conservatoire Petit et Grand Couronne a un département MA qui forme au DEM Musiques Actuelles.

Il existe plusieurs écoles de musiques associatives et municipales, complétées par une offre importante de cours privés, essentiellement tourné vers les pratiques individuelles sans lien avec les pratiques collectives pourtant le DEM est bien sur ces enjeux de pratiques collectives.

Diffusion

Le 106 Expérience est une opération de valorisation/diffusion sous forme de plateaux amateurs mensuels (concert gratuit présentant 3 groupes), bien fréquentés et générant un intérêt croissant du public, et qui participe au repérage des groupes (pour des programmations de première partie notamment).

Les Terrasses du Jeudi est une opération initialement portée par la ville, reprise par le Kalif, pour une programmation des projets locaux, partagée dans un « comité de suggestion » qui permet la remontée des projets, et les croisements avec un collectif d'acteurs.

La Traverse organise un tremplin durant le festival, et accompagne quelques projets.

Des collaborations plus ou moins formelles autour des groupes existent (prêt de matériel, échanges, programmations...)

- *Si l'accessibilité aux structures de répétition et d'accompagnement est satisfaisante sur la métropole, elle est bien moins évidente en milieu rural. Des structures non dédiées (MJC, MPT) existent qui maillent le territoire et qui devraient être intégrées aux réflexions et dispositifs (Elbeuf...).*
- *L'absence d'acteur sur certaines zones rurales masque une partie des besoins, notamment des plus jeunes et des moins mobiles. Quelle part des pratiques est encore invisible, n'est pas révélée ?*

- *Les évolutions numériques (home-studio, notamment dans le RAP) bouleverse le passage à la professionnalisation, rend encore plus poreuse cette frontière (phénomène YouTube, qui place le live en seconde étape – étape de mise en lien avec les structures).*
- *L'accès à l'information est un élément à ne pas négliger, qui concourt à l'accessibilité des pratiques (identification des ressources en proximité, orientation...). C'est d'autant plus vrai sur les territoires ruraux.*
- *Il est souligné que les dispositifs d'accompagnement participent de la structuration des acteurs pour le développement des pratiques.*
- *Le Département souhaite porter attention à ces sujets dans son futur SDEA-AP.*

Ressource et information

Introduction : La fonction « ressource » a considérablement évolué ces dernières années dans sa structuration et ses usages (fin des Centre Info Rock et Jazz et de l'édition papier de l'officiel de la musique par l'Irma, suppression des associations départementales musique et danse, fin du réseau ressource...).

Les Centres Info Jazz et Rock ont eu l'intérêt de faire reconnaître le milieu des MA. La fonction ressource a évolué depuis, avec les constats de « démocratisation/domestication » (par le web et les réseaux) et de l'essoufflement de la fonction dans les lieux.

Le FAR est identifié comme centre ressource au niveau régional (fonction précédemment portée par le PRMA, puis par le CEM) mais trop peu connu sur le territoire de la métropole.

La question de la mémoire, de la patrimonialisation est évoquée. Le Trianon tient à disposition et en accès libre un fond documentaire important de presse spécialisée chanson. Très peu d'archives sont répertoriées dans les MA. L'effet « numérique » ne joue pas forcément en faveur de l'archivage (absence de gestion des archives, perte de fichiers...). La Sonothèque Normandie est un fonds discographique régional qui donne un accès aux œuvres discographiques des années 60 à nos jours depuis un site de streaming et une application mobile. Quelques particuliers ont des fonds relativement importants (collection disque...).

- *Globalement, les fonctions ressources et d'information sont remplies essentiellement par les acteurs, dans le cadre des actions accompagnement, les coopérations ou les actions culturelles*
- *La patrimonialisation est un enjeu à ne pas négliger. Elle donne de la profondeur historique à des pratiques qui peinent à être légitimées. Elle pose la question du traitement de l'histoire de ces musiques (comment traiter un volume important de données, d'enregistrements... ? Et avec quelle objectivité?). L'histoire des milieux, des esthétiques, des territoires...*
- *La ressource matérielle : des logiques de prêts de matériels entre différents acteurs est pratique courante, certainement à encourager en direction des plus petites initiatives. Le PDM (Parc de Matériel) géré par le Département pourrait être actualisé.*
- *La problématique de l'identification des petits lieux de diffusion en milieu rural est soulevée. Ne faudrait-il pas les répertoriés et proposer un guide des ressources locales MA ?*

Action culturelle et médiation

Introduction : l'éducation artistique et culturelle est une priorité de la ministre de la Culture qui souhaite que chaque enfant, voire chaque personne, ait au moins un contact avec une œuvre ou un artiste chaque année. Ce champ d'action s'est fortement développé ces dernières années dans les musiques actuelles, intégrant de fait le cahier des charges des SMAC. Il est souvent pensé à travers des dispositifs cloisonnés de publics cibles (empêchés, éloignés... handicapés, jeunes ou vieux, en milieu scolaire ou pénitentiaire...). Il est parfois envisagé comme un levier de développement des publics qui viendront demain fréquenter les lieux culturels.

Un travail d'action culturelle est mené par les acteurs en direction de tous les publics (à valoriser), et pas qu'en direction de cibles spécifiques. L'action culturelle participe de la démocratisation

(sensibilisation...) et à l'élargissement des publics. Les financements des actions sont très cloisonnés (santé, éducation nationales, pénitentiaire...).

La problématique majeure de l'action culturelle est de devoir répondre à des appels à projets, souvent inadaptés aux MA, dans des temporalités difficiles (le temps de la co-construction et du partenariat est parfois long) qui ne favorisent pas la construction de partenariats sur le long terme.

Le détricotage du dispositif « Musique au Lycée » pour un cadre plus large (Regards) risque de ne pas profiter aux MA (souvent mal perçues, ou peu légitime pour les établissements), qui n'ont d'ailleurs pas été associés à la réflexion.

Le CRED (Contrat de Réussite Éducative Départemental) propose des parcours éducatifs pour les collégiens, la participation de classes peut être freinée car les transports ne sont pas mis à disposition.

- *Une volonté forte s'exprime en faveur d'un développement de l'action culturelle sur un temps long, de façon structurée, collective et coordonnée, et non au coup par coup, projet par projet qui nuit à la qualité des actions et des partenariats.*
- *Les MA sont peu prises en compte par les comités experts DRAC. Les aides aux projets et les conventionnements intègrent systématiquement des l'action culturelle, avec des dossiers inadaptés aux candidatures de groupes MA.*
- *L'absence de moyens est récurrente alors que les besoins en coordination des dispositifs et en construction des actions sont importants. Ils se traduisent en moyens de fonctionnement, en emplois et en compétences spécifiques (diversité des publics cibles et des expressions).*

3. Droits Culturels

Introduction : la notion de droits culturels est inscrite dans le droit international depuis 1948. Elle émerge du corpus des textes définissant les droits de l'homme, portés au niveau international par l'UNESCO et les Nations Unies. Elle est récemment inscrite dans les lois NOTRE¹ et LCAP², en tant que responsabilité conjointe de l'État et des Collectivités.

La déclaration de Fribourg de 2007 propose une définition élargie du terme «culture» recouvrant "les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement".

Les Droits Culturels imposent une exigence de respect de l'égalité humaine de la personne, suivant un référentiel basé sur les droits humains, ensemble indivisible et interdépendant de droits³. Ils visent la progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité des personnes.

Les participants sont sensibles à la notion de Droits Culturels, et se l'approprient de façon très variable. L'histoire des MA montre la proximité des pratiques avec les valeurs développées au sein des Droits

1 La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) de 2015 affirme en son article 103 : "La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005".

2 La loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) de 2016 réaffirme la liberté de création, et redéfinit le périmètre d'intervention de l'État autour des labels nationaux pour le spectacle vivant (dont les SMAC).

3 Les Droits Culturels recouvrent les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de sa vie. C'est-à-dire le droit d'accès de chacun aux ressources nécessaires à son développement personnel et social, associé à un devoir d'échange et de compréhension avec les autres : Participer (agir librement, en choisissant ses pratiques culturelles), Accéder (connaître et comprendre sa culture et celles des autres par l'éducation et l'information), Contribuer (participer à la création et l'expression)...

Culturels (diversité, un positionnement alternatif aux musiques classiques ou commerciales, les émergences et les décroissements, attention portée à la marge et aux invisibles...). Conjointement à ces droits, les « devoirs » relatifs aux discriminations est posé.

Ces réflexions sont à partager avec les institutions et les pouvoirs publics. Les Droits Culturels sont très peu présents dans les politiques publiques, alors que le besoin de temps de réflexion, de partage et d'échanges dans ce domaines sont importants.

Pour le Département, si les techniciens et agents des collectivités y sont sensibles et intéressés, la sensibilisation des élus est une autre histoire.

- *Les acteurs MA proches de l'éducation populaire se retrouvent naturellement dans les Droits Culturels. Les logiques d'accessibilité (aux services de répétition, aux œuvres...) positionnent les acteurs sur des principes de « distribution » peu conforme aux Droits Culturels. Il s'agit bien de passer d'une considération des « personnes » et non des « publics » (vocabulaire de masse)*

4. Economie, emplois et formation

Introduction : l'économie associative des acteurs MA est marquée par l'absence de soutien financier au fonctionnement (en dehors des lieux labellisés SMAC), limitant les capacités de financement de l'emploi (peu d'emploi salarié dans le secteur, une grande proportion d'acteurs est bénévole, ou les équipes sont très réduites).

Les participants confirment la précarité qui s'est installée dans les MA après un développement spectaculaire des publics, des initiatives et des créations. Le secteur est dans une dynamique d'expansion, avec une marchandisation qui tend à s'amplifier. Aussi, il s'agit de s'interroger : à quoi doivent contribuer les politiques publiques ? Quelle place des financements privés (mécénat) dans des modèles économiques en évolution ?

- *Les collectivités ont des rôles d'accompagnement à jouer pour le développement du mécénat, pour la mobilisation de financements européens, pour le renforcement des outils financiers...*

5. Pour la suite

Un compte-rendu anonymé de la réunion sera soumis à validation avant publication sur le site de RMAN (espace dédié aux concertations regroupant les ressources).

La synthèse transversale sera complétée pour servir d'appui au « séminaire acteurs » du 29 novembre. Les thématiques d'ateliers envisagées : structuration régionale, économie, développement d'artistes, diffusion, enseignement et pratiques amateurs, droits culturels...

La restitution finale est prévue au Cargö à Caen le 19 décembre après-midi. Les modalités de présentation seront à préciser.